AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

n° 533 A.D.

EDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"

(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS -

Tel 23.09.35

DLP 2-4-79092297

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL

60 Francs

BULLETIN n° 142 du 29 MARS 1979

ARBORICULTURE FRUITIERE

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

. Les projections d'Ascospores sont fréquentes mais de faible importance. Cependant, les risques sont suffisants pour traiter dès le stade sensible C_3 D.

. Ce stade est déjà atteint pour les poiriers "Conférence" et "William" dans l'AISNE, l'OISE, la SOMME et dans quelques vergers abrités (situés en zone urbaine par exemple) du PAS DE CALAIS.

Les pommiers (Golden, Canada) sont, dans la plupart des vergers, au stade B. Il est encore trop tôt pour intervenir.

En régle générale, suivez très attentivement le développement de vos arbres.

Pour lutter contre la tavelure, vous emploierez de préférence des produits de contact à action préventive type :

- mancozèbe .... 160 g / Hl,
- captane .... 150 g / Hl,
- dithianon .... 50 g / Hl,

etc...

Eviter les produits endothérapiques ou "systémiques" type :

- bénomyl,
- carbendazime,
- méthylthiophanate,

pour lesquels il existe des souches **résistantes de tavelure.** Il semble qu'il en soit de même pour la doguadine.

.../...

Ces matières actives sont donc à réserver pour les traitements de conservation et pour des situations exceptionnelles telles que des interventions trop tardives ou trop espacées.

CULTURES LEGUMIERES

TRAITEMENTS CONTRE LA MOUCHE DU CHOU

Avant plantation, on peut faire :

- un traitement du sol avec l'une des matières actives suivantes :

  - bromophos éthyl (granulés et pulvérisation) .... 5,4 Kg / Ha,
  - chlorfenvinphos (granulés et pulvérisation) .... 6 Kg / Ha,
  - diazinon .... 8 Kg / Ha,
  - lindane .... 1,5 Kg / Ha,
  - trichloronate .... 2,5 Kg / Ha.

- un traitement des semences avec :

  - lindane .... 100 g / Kg,
  - trichloronate .... 40 g / Kg.

Aprés plantation et reprise des plants, on peut faire :

- un traitement au pied des choux :

  - par épandage de granulés à base de chlorfenvinphos, diazinon ou trichloronate,
  - par pulvérisation de 0,1 l de bouillie par pied à base de bromophos (50 g / Hl), diazinon (40 g / Hl) ou diéthion (30 g / Hl),
  - par poudrage avec du lindane.

La mouche du chou est aussi un parasite du navet. le chlorfenvinfos (6 Kg / ha) ou le trichloronate (3,125 Kg / Ha) donnent de bons résultats.

TRAITEMENTS CONTRE LA MOUCHE DE LA CAROTTE ET DE L'OIGNON

Les matières actives homologuées ou en A.P.V. sont les suivantes :

- bromophos éthyl .... 5,4 Kg / Ha,
- carbophénothion .... 6 Kg / Ha,

.../...

- chlorfenvinphos .... 5 Kg / Ha,
- chlorpyriphos .... 3 Kg / Ha,
- diazinon .... 8 Kg / Ha,
- dichlofenthion .... 6 Kg / Ha,
- diéthion .... 5 Kg / Ha,
- fonofos .... 2 Kg / Ha,
- trichloronate .... 2,5 Kg / Ha.

Les meilleurs résultats pour lutter contre ces ravageurs sont obtenus par épandage de granulés en traitement de sol avant le semis.

TOUTES CULTURES

UTILISATION DU PARATHION METHYLE MICROENCAPSULE : PENNCAP M.

Un arrêté du Ministère de l'Agriculture en date du 14 février 1979 (paru au Journal Officiel du 1er mars) a interdit l'utilisation de cette spécialité.

Aprés réexamen, une dérogation au décret du 14 février 1979 permet à nouveau son utilisation pour les usages suivants :

1. tordeuse orientale du pêcher à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial,

2. carpocapse du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial,

3. acariens du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial,

4. puceron vert du pommier à la dose de 0,100 l/hl de produit commercial,

5. tordeuses (cochylis et eudémis) sur vigne à la dose de 0,125 l/hl de produit commercial,

Ces cinq usages sont accompagnés de la mention obligatoire : "après la fin floraison".

6. grosse altise du colza à la dose de 0,800 l/Ha de produit oommercial,

7. charançon des tiges du colza à la dose de 1,25 l/Ha de P.C.,

8. pégomyie de la betterave à la dose de 0,800 l/Ha de P.C.,

9. puceron vert de la betterave à la dose de 1,20 l/Ha de P.C.,

10. puceron noir de la betterave à la dose de 1,20 l/Ha de P.C.

C.P.P.A.P. n° 533 A. D.

10

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE
D. CALLU